



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE



DREAL Nouvelle-Aquitaine
Service Environnement Industriel
Département Énergie, Sol, Sous-sol
Division Énergie

Arrêté préfectoral n° 47-8018-05-04-002

Approuvant le projet de détail de tracé du câble électrique souterrain à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées sur la commune de Brax, et instituant les servitudes légales au bénéfice du Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne pour la construction de cet ouvrage électrique.

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.323-4 et R323-7 à R323-15 du code de l'énergie ;

Vu les compétences du Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne en matière de maîtrise d'ouvrage relative aux ouvrages de distribution publique d'électricité ;

Vu le cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité accordée à ENEDIS par acte du 22 juin 2018 par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Vu l'arrêté du préfet de Lot-et-Garonne n°47-2018-05-17-002 du 17 mai 2018 portant déclaration d'utilité publique la création de la liaison souterraine à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées sur la commune de Brax ;

Vu la requête présentée le 22 décembre 2017 par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne, en vue de l'établissement des servitudes légales pour l'implantation, sur le territoire de la commune de Brax, du câble électrique souterrain à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées ;

Vu l'arrêté n°47-2018-07-19-025 du 19 juillet 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête sur le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne, en vue de l'établissement des servitudes légales pour l'implantation, sur le territoire de la commune de Brax, du câble électrique souterrain à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées ;

Vu les résultats de l'enquête qui s'est déroulée du 6 août 2018 au 14 août 2018 inclus, et notamment le rapport du commissaire enquêteur en date du 17 août 2018 ;

Considérant qu'aucune observation n'a été déposée au cours de l'enquête, ainsi que l'atteste le rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que l'établissement des servitudes légales sur la propriété pour laquelle un accord amiable n'a pu être signé entre le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de

Lot-et-Garonne et les propriétaires concernés, est nécessaire pour permettre la construction et l'exploitation de l'ouvrage projeté, déclaré d'utilité publique ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est approuvé le projet de détail du tracé du câble électrique souterrain à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées sur la commune de Brax, sur la parcelle décrite dans la demande présentée par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles L323-4 à L323-9 du code de l'énergie, les servitudes sont instituées sur la propriété privée désignée ci-après :

Commune	Section	Numéro de parcelle
Brax	ZI	51

L'état parcellaire et le plan parcellaire correspondant, établis par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne, sont annexés au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne.

La présente décision sera affichée sur les emplacements réservés à la communication officielle dans la commune de Brax, par le Maire qui adressera le certificat d'affichage correspondant à la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (Division Énergie – CS 53218, 22 rue des Pénitents blancs, 87 032 LIMOGES Cedex 1).

Article 4 : Le présent arrêté sera, en outre, notifié aux propriétaires concernés, par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ainsi qu'à chaque occupant de la propriété pourvu d'un titre régulier d'occupation.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Durant le même délai, il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Lot-et-Garonne.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, le maire de Brax, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine et le Président du Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 04/09/18



Patricia WILLEAERT



Syndicat départemental d'électricité et d'énergies de Lot et Garonne,
26 rue Diderot
47031 AGEN Cedex

Liaison électrique souterraine à 410 volts d'alimentation du poste de refoulement des eaux usées situé au lieu-dit « Champs d » sur la commune de Brax (chemin de l'Apothicaire)

ETAT PARCELLAIRE POUR ETABLISSEMENT DE SERVITUDE

SECTION ET NUMERO DES PARCELLES	LIEUX-DITS	NATURE DES TERRAINS	Surface parcelle (m ²)	Identité des propriétaires		Identité de l'exploitant
				Propriétaires matriciels (issus des documents cadastraux)	Propriétaires réels (Identifiés)	
2153	APOTHIKAIRE	PRAIRIE	13253	Mme BACHES Caroline Pascale née LEROY 38 Chemin de Panegans 31170 TOURNEFEUILLE (indiv) Mme LEROY Sylvie Marie Jacqueline 2446 Rte du Buc de Cos 82350 ALBIAC (indiv)		NEANT



ARTEMENT - Lot et garonne
MUNE : Brax (INSEE 47040)

Nature de l'emprise de Pourrage						
Souterraine			Implantation de support		Surplomb (m)	Surface de débâchage (m2)
Hauteur de la voute en mètre	Largeur de la servitude en mètre	Surface de la borie de servitude de la maison souterraine (m²)	Implantation (s-support n°)	Surface d'encombrement au sol (m2)		
1.5	1	1.5	NEANT	0	0	0

Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
BRAX

Section : Z1
Feuille : 000 Z1 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/07/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier de Brax
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Centre des Finances
Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 89 19 19 - fax
ptgc.470.agen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



